

ITINÉRAIRES D'UNE AGNELLE DE RENOUVELLEMENT PRODUCTIVE

Élever les agnelles de renouvellement, c'est avant tout les préparer à leur carrière de futures productrices d'agneaux et de lait.

Le tri des agnelles dès le sevrage, à partir d'indicateurs tels que le poids et la stratégie alimentaire mise en œuvre jusqu'à la mise à la reproduction, doit leur permettre d'exprimer à l'âge adulte tout le potentiel inscrit dans leurs gènes. En fonction de l'objectif d'âge à la première mise en lutte, qui varie de 7 à 20 mois selon les systèmes de production, l'enjeu est de trouver les meilleurs compromis qui répondent aux trois objectifs suivants : développer la panse, assurer les résultats de reproduction et de production laitière à venir.

ASSURER LA FERTILITÉ

Le poids des agnelles à la première mise à la reproduction reste l'un des principaux facteurs de variation de la fertilité. L'objectif des deux tiers du poids adulte, soit 47 kg pour les races lourdes utilisées en France, reste la référence. Pour les agnelles n'atteignant pas ce poids plancher, le taux de fertilité est en effet inférieur de 33 % (tableau ci-contre).



↓
LE POIDS DES AGNELLES AU SEVRAGE EST UN DES PREMIERS INDICATEURS DE TRI

GARANTIR LA PRODUCTION LAITIÈRE FUTURE

À partir de l'âge de deux mois, la phase de différenciation mammaire est engagée. Des niveaux de croissance trop élevés jusqu'à la puberté (à partir de 6 mois), c'est-à-dire supérieurs à 170 g par jour, entraînent une diminution du potentiel laitier. Le tissu adipeux se dépose en effet dans la mamelle au détriment du tissu excréteur. Et cette évolution est irréversible ! Les agnelles grasses avant la puberté resteront de mauvaises productrices de lait.

LES PRÉPARER À DEVENIR DES RUMINANTS

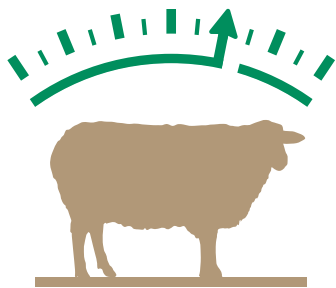
Dans le très jeune âge, la caillette est très développée et le rumen ne représente qu'un cinquième des 4 poches qui constituent l'appareil digestif. Celui d'une brebis adulte est prédominant avec les 4/5 du volume des poches. Il est donc indispensable de favoriser un bon développement de la panse dès le sevrage pour préparer les agnelles à devenir des ruminants capables de consommer des quantités importantes de fourrages. Ce qui n'est pas acquis au cours de la première année ne se rattrape pas !



TAUX DE FERTILITÉ DES AGNELLES SELON LEUR POIDS À LA MISE À LA REPRODUCTION

Poids à la mise à la reproduction	Nombre d'agnelles	Taux de fertilité à la 1 ^{re} mise à la reproduction
Moins de 47 kg	209	51 %
Plus de 47 kg	343	84 %

Source : Institut de l'Élevage 2014



QUELQUES RÈGLES INCONTOURNABLES

**Peser les brebis adultes est la seule solution
pour déterminer les poids références d'agnelles
à la mise à la reproduction dans un élevage**

TRIER DÈS LE SEVRAGE

Le tri des agnelles dès le sevrage et la constitution d'un lot à part des agneaux de boucherie reste un élément clé de la réussite. Acheter une bascule est alors un bon investissement. Le poids au sevrage est en effet directement lié à celui de la mise en lutte : les agnelles de faible poids au sevrage ne rattrapent jamais leur retard. En effet, au cours de la phase d'élevage, les agnelles légères et lourdes affichent des croissances similaires. Les critères de choix sont les suivants :

- > En premier lieu : poids minimum et aspect physique
- > En second lieu : valeur laitière, prolificité...

Ce tri est une des principales solutions pour garantir un niveau de productivité correcte des agnelles à la première mise à la reproduction et l'amélioration durable des performances du troupeau. Les poids planchers au sevrage sont les suivants :

- > 25 kg pour un sevrage à 70/80 j et une conduite en bergerie
- > 25 kg pour un sevrage à 100 j et un allaitement à l'herbe
- > 28 kg pour un sevrage à 120 j et un allaitement à l'herbe

**DÈS LE
SEVRAGE, LES
AGNELLES
SONT TRIÉES ET
SÉPARÉES DES
AGNEAUX
DE BOUCHERIE**



© Photo : Jackdelaplagne

RESPECTER UN ÉCART D'ÂGE MAXI D'UN MOIS ET DEMI DANS LE MÊME LOT

La constitution d'un lot d'agnelles homogènes, c'est-à-dire dans lequel l'écart d'âge entre les animaux ne dépasse pas un mois et demi facilite la conduite. Dans le cas contraire, les agnelles sont conduites en deux lots. Prévoir dès la mise en lutte des brebis sur quel(s) lot(s) d'agnelage seront conservées les agnelles simplifie la conduite. Par ailleurs, cela permet une meilleure valorisation génétique en choisissant les béliers ou en ayant recours à l'insémination animale par exemple.



+ D'INFOS EN LIGNE :

La fiche technique
« Analyser les résultats
de coproscopies : l'exemple
des arbres de décision » est
à votre disposition sur les
sites www.reconquete-ovine
et www.idele.fr.

Témoignage

PHILIPPE JACQUIET

Enseignant à l'École Nationale Vétérinaire de Toulouse



© Photo: Cirpo

LA COPROSCOPIE EST UN BON OUTIL POUR CONTRÔLER LES STRONGLES...

« Pour les agnelles conduites à l'herbe, le contrôle du parasitisme interne par les strongles gastro-intestinaux est incontournable. Une première option consiste à utiliser des moyens de prévention chimique à longue rémanence. Cette pratique a toutefois deux inconvénients majeurs. D'une part, elle empêche l'installation de l'immunité contre ces parasites pendant toute la durée d'action de ces molécules. D'autre part, elle exerce une pression de sélection intense et prolongée sur les populations de strongles gastro-intestinaux, augmentant ainsi le risque de développer à brève ou moyenne échéance des résistances à la famille de molécules utilisée. Une seconde approche est de rationaliser les traitements antiparasitaires en se servant d'un ou de plusieurs indicateurs fiables mesurés aux moments les plus opportuns. Concernant les strongles gastro-intestinaux, la mesure de l'intensité d'excrétion d'œufs dans les matières fécales est une mesure courante. »

...MAIS N'EST PAS ADAPTÉE POUR LE TÉNIA

« Pour dépister les infestations par *Moniezia expansa* (le ténia), l'outil coproscopique se révèle trop peu sensible. En effet, ces parasites n'ayant pas d'orifice de ponte, ce sont des anneaux entiers qui sont expulsés dans les matières fécales. Dès lors, si la coproscopie est faite sur des crottins sans anneaux de ténia, elle sera négative alors que l'animal est bel et bien infesté ! C'est donc la recherche d'anneaux de ténia dans les selles qui reste le seul moyen de dépistage réellement efficace de cette parasitose. Dans la pratique, la prise en compte du risque ténia doit être systématique pour les jeunes agnelles menées au pâturage et cela 4 à 6 semaines après la mise à l'herbe. Un deuxième traitement peut s'avérer utile 6-8 semaines après le premier. Au-delà, on considère que la plupart des animaux se sont immunisés. En fonction des contextes épidémiologiques, un traitement à la rentrée en bergerie contre la grande et/ou la petite douve voire contre les paramphistomes est recommandé ; dans des circonstances particulières, la prise en compte estivale du risque grande douve peut s'avérer nécessaire. »



© Photo: Cirpo

LES AGNELLES SONT TONDUES AVANT LE 15 AOÛT AFIN DE FAVORISER LEUR CROISSANCE

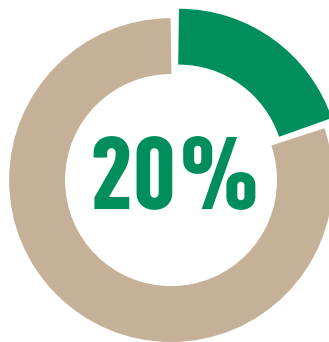
SURVEILLER ET GÉRER LE PARASITISME

Au cours de la première année de pâturage et quel que soit leur âge, les agnelles subissent de plein fouet les infestations de ténias (essentiellement pendant les 6 premiers mois), strongles en tout genre, grande et petite Douves. Ainsi, le parasitisme interne est susceptible en peu de temps d'induire des pertes de poids et de perdre un temps précieux qui dans le cas de mise à la reproduction à moins d'un an ne se rattrape pas ! La gestion du parasitisme sur ce type d'animaux est complexe car il s'agit à la fois de garantir le maintien de leurs performances et de les aider à acquérir une immunité. Le protocole de traitement doit alterner les matières actives des produits antiparasitaires, les phénomènes de résistance étant de plus en plus fréquents, notamment avec la famille des Benzimidazoles. Pour bâtir un protocole adapté à votre élevage, prenez conseil auprès de votre vétérinaire et de votre technicien.

TENIR COMPTE DES SPÉCIFICITÉS LIÉES À LA REPRODUCTION

Au cours de la première mise à la reproduction, et ce quels que soient son âge et son type génétique, l'agnelle de renouvellement présente des particularités qui influencent directement le taux de fertilité.

- La durée de la pleine saison sexuelle est courte : de septembre à décembre
- Contrairement aux brebis appartenant



C'est le taux minimum de renouvellement d'un troupeau pour conserver une bonne pyramide des âges tout en réformant les improductives, les brebis âgées de plus de 7 ans et les femelles à problèmes.

aux types génétiques dits « désaisonnés », les agnelles répondent très mal à l'effet mâle. Les taux de fertilité en contre saison sont ainsi irréguliers et en général faibles sans recours à la synchronisation des chaleurs.

- Une agnelle en chaleurs fuit le mâle contrairement à une brebis adulte. C'est la raison pour laquelle il est déconseillé de mélanger les agnelles avec des adultes en lutte. D'autre part, le ratio préconisé est d'un mâle (expérimenté) pour 25 agnelles en lutte naturelle.

ITINÉRAIRES D'UNE AGNELLE NÉE AU PRINTEMPS

Quel que soit l'objectif d'âge à la mise en lutte, les agnelles de renouvellement sont triées dès le sevrage. Pour les conduites à l'herbe, une parfaite maîtrise du parasitisme interne reste la principale condition de la réussite.

Lorsque les agnelles sont élevées à l'herbe avec leurs mères, une vitesse de croissance de 200 g par jour est requise pour atteindre les poids minimums de 25 kg pour un sevrage à 100 jours et 28 kg pour un sevrage à 120 jours. Dès le sevrage, les agnelles conservées sont séparées des agneaux de boucherie pour constituer un lot à part. Elles continuent alors à pâturer sur des parcelles de bonne qualité, c'est-à-dire avec de l'herbe courte et feuillue et dans la mesure du possible avec une pression parasitaire faible.

PAS DE DROIT À L'ERREUR POUR LES AGNELLES MISES À LA REPRODUCTION À 8/9 MOIS

Dans les troupeaux conduits en un agnelage par an, les agnelles sont luttées en milieu d'automne, soit à l'âge de 8 à 9 mois. Cet âge précoce à la mise à la reproduction est également mis en œuvre dans les troupeaux avec plusieurs périodes d'agnelage. Seules les agnelles nées en février et mars ont alors la capacité à

atteindre l'âge et le poids nécessaires pour une mise en lutte en novembre. Du sevrage à la mise en lutte, c'est-à-dire de juin/juillet à novembre, leur croissance continue à être soutenue (140 g par jour) et sans aucun droit à l'erreur, faute de temps pour un rattrapage possible. Les meilleures parcelles sont privilégiées, en particulier les repousses derrière fauche

Au cours de la première année de pâturage, les agnelles sont particulièrement sensibles au parasitisme. Seule une parfaite gestion des infestations de ténias, strongles gastro intestinaux et éventuellement des petites et grandes Douves autorise une bonne valorisation de l'alimentation.

et les prairies neuves car elles présentent aussi l'avantage d'être indemnes de parasites. L'apport de concentré n'est pas indispensable mais devient nécessaire lorsque les quantités d'herbe deviennent limitantes, par exemple lors de la période estivale. Une céréale est alors apportée quotidiennement à raison de 300 à 500 g par agnelle.

Afin de contrôler le bon développement des agnelles, la pesée des agnelles au 1^{er} septembre est un bon indicateur. Elles doivent alors peser au moins 36 kg pour espérer atteindre le poids de 47 kg deux mois plus tard. Les agnelles qui n'ont pas atteint cet objectif sont vendues à la boucherie.

DES OBJECTIFS DE CROISSANCE MODÉRÉS POUR LES AGNELLES MISES À LA REPRODUCTION À UN AN

Dans les troupeaux avec plusieurs périodes d'agnelage, le lot d'agnelles nées au printemps peut être destiné à compléter le lot de brebis conduit en contre saison. Les agnelles sont alors mises à la reproduction plus tardivement, soit à 10/12 mois. Les objectifs de croissance du sevrage à la mise à l'herbe sont de l'ordre de 80 g par jour. Les meilleures parcelles sont privilégiées : parcelles neuves, repousses derrière fauche... L'apport de concentré à l'herbe ne se justifie qu'en cas de manque d'herbe. Une céréale est alors apportée quotidiennement à raison de 300 à 500 g par agnelle. À la mi-décembre, lors de la rentrée en bergerie, les agnelles pèsent alors au minimum 40 kg. Une pesée permet alors de vérifier que les objectifs sont atteints et dans le cas contraire d'adapter l'alimentation en bergerie. La ration en concentré fait alors effet de croissance compensatrice. Pour les agnelles de plus de 40 kg, une ration exclusivement à base de fourrage n'est possible qu'avec des foin de très bonnes qualités, de type regains (0,8 UFL ; 100 g PDI par kg de matière sèche ; 1,3 UEM). Avec un foin de qualité moyenne (0,6 UFL ; 60g PDI par kg de matière sèche ; 1,5 UEM), un apport de concentré de l'ordre de 400 g

LES REPÈRES DE POIDS POUR DES AGNELLES NÉES AU PRINTEMPS

Période de naissance	Âge à la mise à la reproduction	Poids minimum au sevrage	Pesée de contrôle au 1 ^{er} septembre	Rentrée à la bergerie au 15 décembre	Poids minimum à la mise à la reproduction
Février/mars	8 à 9 mois	25 kg à 100 j 28 kg à 120 j	36 kg		47 kg
Février à avril	10 à 12 mois	25 kg à 100 j 28 kg à 120 j		40 kg	47 kg

CONDUITES À L'HERBE : DES RATIONS À BASE DE FOURRAGES AVANT TOUT

Période de naissance	Âge à la mise à la reproduction	Avant le sevrage	Du sevrage à la mise à la reproduction	Du sevrage à la rentrée en bergerie pour l'hiver	De la rentrée en bergerie pour l'hiver à la mise à la reproduction
Février/mars	8 à 9 mois	Avec ou sans concentré	Si manque d'herbe : 300 à 500 g de céréale par agnelle et par jour max		
Février à avril	10 à 12 mois	Avec ou sans concentré		Si manque d'herbe : 300 à 500 g de céréale par agnelle et par jour	Foin de qualité moyenne + 400 g de concentré (dont 100 g de concentré azoté)

**L'HERBE PEUT
CONSTITUER
LE SEUL ALIMENT
DE LA RATION
DES AGNELLES**



**LA PESÉE DES AGNELLES
À QUELQUES MOMENTS
CLEFS EST UN BON OUTIL
POUR LES TRIER PUIS
S'ASSURER QUE LEUR
CROISSANCE CORRESPOND
BIEN AUX OBJECTIFS FIXÉS**

par jour reste de mise. Dans les deux cas, une distribution quotidienne du fourrage à l'auge est préférable afin qu'il soit bien consommé.

PAS DE CONCENTRÉ À VOLONTÉ AU PÂTURAGE

La mise à disposition d'un concentré distribué à volonté entraîne des niveaux de consommation excessifs sans aucune régulation des agnelles selon la quantité d'herbe. Un essai réalisé au pôle régional ovin de Charolles (71) avec des agnelles Romane nées au printemps fait état d'un niveau de consommation quotidien de 930 g par agnelle et d'un surcoût de 10 € par agnelle sur la période de pâturage par rapport à une modalité d'apport du concentré rationné.

UN RATIONNEMENT DU CONCENTRÉ POUR LES CONDUITES EN BERGERIE

Les agnelles nées et élevées en bergerie sont sevrées à 70/80 jours d'âge et sont alors séparées des agneaux de boucherie. Seules celles qui répondent aux critères de sélection et pèsent plus de 25 kg sont alors conservées. Dès le sevrage, il est temps de préparer les agnelles à leur future carrière de reproductrice en visant une croissance de 100 à 150 g par jour. Ainsi, le concentré continue à être mis à disposition des agnelles à volonté les 15 jours qui suivent le sevrage. Puis il est rationné en limitant les quantités de 400 à 600 g par agnelle et par jour suivant la qualité du fourrage (voir tableau). Le mode de distribution du fourrage revêt à cette période une importance particulière. Pour favoriser au maximum l'ingestion et développer la panse de l'animal, le fourrage doit impérativement être distribué à l'auge tous les jours et être aéré. La mise à disposition d'une botte en libre-service est donc à proscrire.

CONDUITES EN BERGERIE : UN RATIONNEMENT SÉVÈRE DU CONCENTRÉ DÈS L'ÂGE DE 3 MOIS

Période de naissance	Âge à la mise à la reproduction	Avant et 15 jours après le sevrage	Jusqu'à la mise à la reproduction
Février à avril	8 à 9 mois	Concentré à volonté	Foin de bonne qualité (>0,8 UFL et <1,3 UEM) + 400 g de concentré ¹ Foin de qualité moyenne (0,6-0,7 UFL et >1,5 UEM) + 500 à 600 g de concentré ¹

¹ Du même type que celui utilisé pour les agneaux de boucherie - Source : Institut de l'Élevage 2014

Témoignages

FRANCK SANGOUARD

EPLEFPA de Mirecourt (88)



DES AGNELLES PRODUITES SANS CONCENTRÉ

« Élever des agnelles jusqu'à la mise à la reproduction sans concentré est tout à fait possible. Il suffit pour cela de leur réserver les fourrages pâturés de meilleures qualités (sans trou d'été en matière de production fourragère) puis les couverts végétaux et les colzas en automne et en hiver. L'une des principales conditions de réussite reste la gestion du parasitisme qui doit être particulièrement pointue. Une attention particulière doit également être portée lors de la seconde saison de pâturage, les antenaises n'étant pas aussi immunisées que les brebis adultes contre les parasites internes ».



MICKAEL FLOQUET

EPLEFPA de
Saint Pouange (10)

« Les agnelles ont une capacité d'ingestion étonnante lorsque leur ration est composée exclusivement de fourrages. Depuis 3 ans, nos agnelles Romane sont nourries avec de l'enrubannage de couverts végétaux de 5 à 11 mois, âge auquel elles sont mises en lutte. Elles en consomment entre 2,5 et 3,5 kg bruts par jour. Et les croissances sont au moins équivalentes à celles obtenues avec un mélange fermier et de la paille avec des agnelles qui pèsent entre 40 et 50 kg. En 2014, la valeur alimentaire de l'enrubannage était toutefois médiocre et nous avons ajouté de la pulpe surpressée à la ration. Nous n'avons pas eu de problème sanitaire avec cette ration humide mais nous sommes très attentifs à la qualité de conservation des aliments. »

ITINÉRAIRES D'UNE AGNELLE NÉE EN FIN D'ÉTÉ ET EN AUTOMNE

Pour ces agnelles qui passent leurs premiers mois en bergerie, l'enjeu est de favoriser la consommation de fourrage dès l'âge de trois mois. Leur future production laitière et leurs capacités à valoriser les fourrages à l'âge adulte en dépendent.

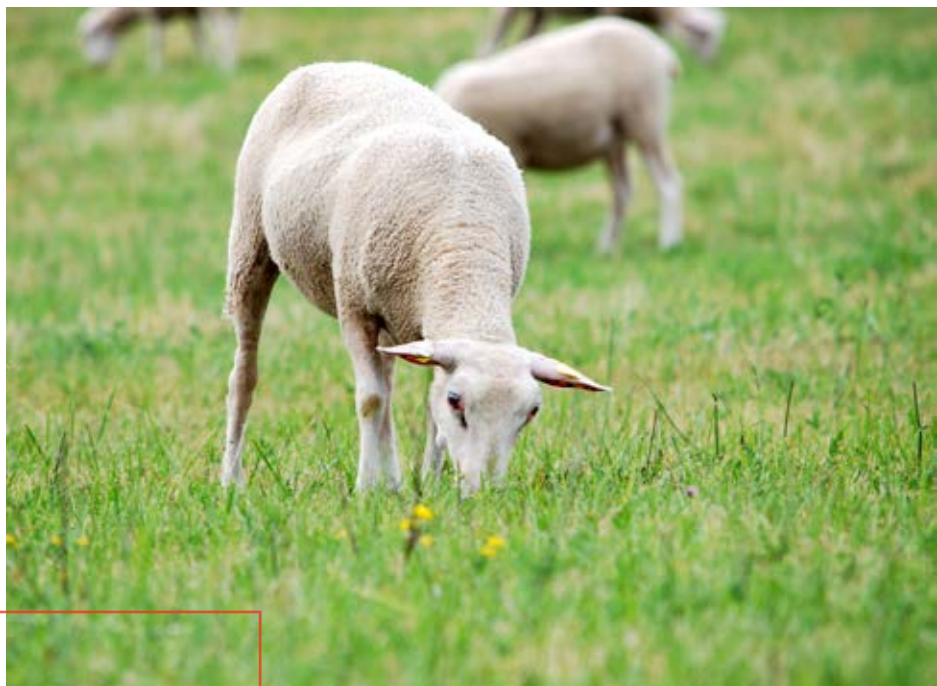
Les agnelles naissent en fin d'été ou en automne et restent en bergerie avec leur mère pendant la phase d'allaitement dans de nombreux modes de conduite, en particulier les troupeaux conduits en contre saison, en deux périodes d'agnelage ou accélérés. Ces futures agnelles sont sevrées vers 70 à 80 jours et sont alors triées. Seules celles qui répondent aux critères de sélection et pèsent plus de 25 kg sont alors conservées. Elles sont séparées des agneaux de boucherie afin d'adapter leur niveau d'alimentation. Les autres femelles restent avec les agneaux et partent à la boucherie.

RATIONNER LE CONCENTRÉ DEUX SEMAINES APRÈS LE SEVRAGE

Dès le sevrage, il est temps de préparer les agnelles à leur future carrière de reproductrice en adoptant une croissance de 100 à 150 g par jour du sevrage à la mise à l'herbe. Des niveaux de croissance trop élevés jusqu'à la puberté favorisent en effet le dépôt adipeux dans la mamelle au détriment du tissu sécréteur. Ainsi, le concentré continue à être mis à disposition des agnelles à volonté les 15 jours qui suivent le sevrage. Puis il est rationné en limitant les quantités suivant la qualité du fourrage. Il faut alors compter 3 à 4 agnelles au mètre linéaire d'auge. Le mode de distribution du fourrage revêt à cette période une importance particulière. Pour favoriser au maximum l'ingestion et développer la panse de l'animal, la mise à disposition de la botte de foin au milieu du lot n'est pas envisageable. Le fourrage doit impérativement être distribué à l'auge tous les jours et être aéré. Les foins trop grossiers et peu consommés sont alors à proscrire.

LA DÉLICATE TRANSITION À LA MISE À L'HERBE

À la mise à l'herbe de printemps, les agnelles nées en août/septembre pèsent au minimum 40 kg et celles nées en octobre/novembre au moins 32 kg. Sans préparation à la transition alimentaire, elles subissent de plein fouet le chan-



© Photo : Clirpo

**QUEL QUE SOIT LEUR ÂGE
À LA MISE À L'HERBE,
LES AGNELLES N'ONT
AUCUNE IMMUNITÉ
FACE AU PARASITISME**

gement de régime alimentaire. N'ayant jamais vu un brin d'herbe, elles restent groupées à la barrière et ne pâturent qu'au bout de quelques jours. La chute de poids atteint alors plusieurs kilos. Il est possible d'ajouter quelques brebis (de réforme par exemple) au lot d'agnelles afin de faciliter cet apprentissage. Les brebis les guident jusqu'au point d'eau et aux abris. Pour faciliter cette transition, deux solutions sont possibles : apporter du concentré à l'herbe pendant deux semaines ou supprimer le concentré quinze jours avant la mise à l'herbe à condition toutefois que le foin soit de bonne qualité.

Les objectifs de croissance de la mise à l'herbe à la mise en lutte varient en fonc-

tion de l'âge à la mise à la reproduction. Dans tous les cas, l'herbe de printemps suffit alors à équilibrer la ration. L'apport de concentré est inutile. Si la mise en lutte est précoce, c'est-à-dire à l'âge de 8/9 mois, la croissance est soutenue avec 120 g par jour. Il peut s'agir par exemple d'agnelles nées en octobre et épongées en juin. Une mise à la reproduction plus tardive (10/12 mois) reste moins exigeante en matière de croissance : 50 g par jour suffisent alors pour atteindre l'objectif de 47 kg minimum. C'est le cas par exemple d'agnelles nées en novembre et mises à la reproduction en septembre.

LES REPÈRES DE POIDS POUR DES AGNELLES NÉES EN FIN D'ÉTÉ ET EN DÉBUT D'AUTOMNE

Période de naissance	Âge à la mise à la reproduction	Poids minimum au sevrage	Pesée de contrôle à la mise à l'herbe (mars/avril)	Poids minimum à la mise à la reproduction
Août à septembre	8 à 9 mois	25 kg à 70/80 j	40 kg	47 kg
Octobre à décembre	10 à 12 mois	25 kg à 70/80 j	32 kg	47 kg

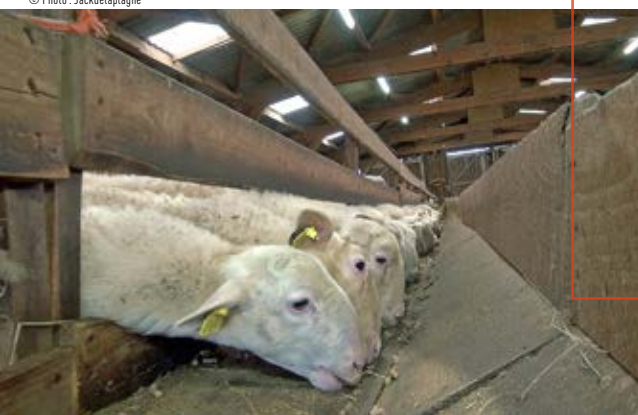
Source : Institut de l'Élevage 2014

QUELQUES RATIONS TYPES POUR DES AGNELLES CONDUITES EN BERGERIE

Période	Avant le sevrage	15 jours après le sevrage	Du sevrage à la mise à l'herbe
Avec foin de qualité moyenne (0,6 – 0,7 UFL et 1,5 UEM)	Concentré à volonté	Concentré à volonté	500 à 600 g de concentré ¹
Avec foin de très bonne qualité (≥ 0,8 UFL et ≤ 1,3 UEM)	Concentré à volonté	Concentré à volonté	400 g de concentré ¹

¹ Du même type que celui utilisé pour les agneaux de boucherie - Source : Institut de l'Élevage 2014

© Photo : Jackdelaplagne



15 JOURS APRÈS LE SEVRAGE, LES AGNELLES SONT FORTEMENT RATIONNÉES EN CONCENTRÉ

ATTENTION AU PARASITISME !

Une attention particulière doit être portée au parasitisme. Bien qu'âgées de 4 à 7 mois à la mise à l'herbe, ces agnelles qui n'ont jamais pâturé ne disposent d'aucune immunité car elles n'ont jamais été en présence des parasites qui se développent à l'herbe (strongles et ténia). Un premier traitement intervient 5 à 6 semaines après la mise à l'herbe et d'autres sont souvent nécessaires. Prenez contact avec votre vétérinaire et votre technicien pour bâtir un protocole adapté à votre élevage.

JOUER SUR LA CROISSANCE COMPENSATRICE POUR LES MISES EN LUTTE TARDIVES

Les mises à la reproduction tardives, à plus de 18 mois, restent caractéristiques des systèmes transhumants. Cette pratique est également mise en œuvre avec des races herbagères très bien conformées afin de limiter les problèmes à la mise bas. Les agnelles sont alors alimentées au pâturage ou avec une ration exclusivement à base de fourrages conservés lors des périodes hivernales en bergerie. Aucun apport de concentré n'est réalisé. L'objectif est d'assurer une croissance lente (de l'ordre de 50 g par jour) avec des périodes compensatrices lors des périodes de pousse d'herbe.

Témoignages

FRANÇOIS DEMARQUET

Ferme expérimentale de Carmejane (04)



© Photo : Crijpa

UNE MISE À L'HERBE DÈS LA FIN MARS

« Afin d'habituer les agnelles le plus tôt possible au pâturage, la mise à l'herbe est réalisée dès que possible. À Carmejane (600 m d'altitude), les agnelles sortent dès la fin mars, alors que l'herbe commence juste à pousser. Afin de ne pas induire de perte de poids à la suite de la mise à l'herbe, une transition alimentaire est respectée. Pendant 10 jours, les agnelles rentrent en bergerie tous les soirs. La ration en concentré est diminuée progressivement pour devenir nulle lorsque les agnelles restent à l'herbe jour et nuit ».

© Photo : Jackdelaplagne



OLIVIER JUDET

EPLEFPA d'Ahun (23)

LE CONCENTRÉ EST SUPPRIMÉ 15 JOURS AVANT LA MISE À L'HERBE

« Après avoir testé plusieurs techniques afin de faciliter la transition à la mise à l'herbe, nous avons finalement opté pour la suppression totale du concentré deux semaines avant la mise à l'herbe. C'est, à notre avis, la pratique la plus satisfaisante à la fois pour la croissance des agnelles et pour limiter le travail. Dès 2 semaines après le sevrage, les jeunes femelles sont très fortement rationnées en concentré et habituées à consommer essentiellement du fourrage. Quinze jours avant la mise à l'herbe, les agnelles ne consomment alors plus que du fourrage de type regain, c'est-à-dire de très bonne qualité. En 2014, une croissance de 138 g par jour a été mesurée au cours des trois semaines qui suivent la mise à l'herbe avec cette pratique. Et puis, les agnelles ont complètement changé d'attitude les jours qui suivent la mise à l'herbe. Désormais, elles pâturent dès le premier jour et ne restent plus groupées à la barrière, complètement perdues ».

**Pour + d'infos, contactez
votre technicien ovin
et consultez nos fiches
et vidéos en ligne :
www.reconquete-ovine.fr
www.idele.fr**



Ce document a été réalisé à partir des résultats d'une étude qui bénéficie des soutiens financiers de FranceAgriMer et du ministère de l'agriculture de l'agroalimentaire et de la forêt sur des fonds CASDAR. Cette étude était pilotée par l'Institut de l'Élevage.

Les sites qui ont participé sont les suivants :

- les EPL de Limoges et du nord Haute-Vienne sur le site de Magnac Laval (87)
- les EPLEFPA d'Ahun (23), de Mirecourt (88), de Chaumont (52), de Pixérécourt (54) et de Saint Pouange (10)
- la ferme expérimentale de Carmejane (04)
- le pôle régional ovin de Charolles (71)
- Fedatest (43)
- SUPAGRO le Merle (34)
- le CIIRPO, site expérimental du Mourier (87).

Document rédigé par Laurence Sagot
(Institut de l'Élevage/CIIRPO)

Tél : 05 55 00 40 37

laurence.sagot@idele.fr

Avec la collaboration de Danielle Sennepin
(Chambre d'Agriculture de la Creuse)
et Laurent Solas (Chambre d'Agriculture
de la Saône et Loire)

Ce document
a été réalisé
grâce au soutien
financier de :

